



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

rédigé par le groupe J'Aime Le Rouret

Procurations : Mme Guillaud à Mme Pomero - Mme Panneau à M. Chesta - M. Drouard à M. Dubbiosi
- Mme Mellerin à Mme Garcia

M. Ravat (retard) arrivera à 17 h 56

Mme Genet est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du CM du 13 février 2020

Mme Fécourt précise que la situation est particulière, il est demandé à des élus d'approuver un PV alors qu'un certain nombre d'élus présents n'étaient pas conseillers municipaux

. Les élus du groupe "J'Aime Le Rouret" étaient présents dans le public lors de cette dernière réunion de conseil municipal le 13 février 2020 ou ont écouté l'enregistrement de cette séance.

Mme Fécourt explique que M. Fécourt a adressé un courrier à M. le maire pour exposer ses remarques et demande à M. le maire s'il veut bien les présenter. M. le maire laisse Mme Fécourt en parler. Mme Fécourt précise les propos tenus par M. Fécourt (enregistrement audio de la séance) :

"Sur le contrat de prestation avec la SPL, il est prévu une rémunération de 536 000 € pour la SPL (c'est ce qui est écrit dans la convention) et une provision de 150 000 € pour l'année 2019. Comment peut-on voter le 19 décembre 2019 une provision de 150 000 € pour l'année 2019 ? Est-ce que la prestation a démarré ?"

Mme Fécourt précise que le PV est très loin des propos tenus par M. Fécourt. Nous demandons de le corriger.

M. le maire accepte de corriger le PV.

Le 2nd point abordé par Mme Fécourt concerne le Débat d'Orientation Budgétaire qui, dans le PV, ne reprend aucun des propos tenus par M. le maire. Lors du CM du 13 février, M. Fécourt avait déclaré :

"Je vais être bref, j'ai plus entendu un bilan de mandat qu'un débat d'orientation budgétaire. Vous avez parlé pendant 1 h et 15 min de vos actions de 2014 à 2020. Je ne pensais pas qu'un Débat d'Orientation Budgétaire pour 2020 pouvait s'appuyer à 80 % de vos propos sur votre bilan de mandat".

Contrairement à ce qui est écrit dans le PV, M. le maire n'a pas du tout indiqué qu'il ne souhaitait pas entrer dans une polémique inutile mais M. le maire a prêté une grande attention à cette remarque en répondant :

"je précise le contexte juridique, la première étape est de faire une analyse rétrospective de la situation".

Suite à l'intervention de Mme Fécourt, M. le maire explique qu'un PV rétablit ce qui est dit, l'ambiance mais ils n'ont pas la nécessité de rapporter mot à mot et qu'à l'avenir, ils seront plus vigilants

Pour le bilan de mandat, M. le maire dit qu'il ne s'agit pas d'un bilan de mandat : *"D'ailleurs, il y avait si peu de public... comment peut-on propager des idées ? Tout cela découle de tout l'historique communal. Il n'y a aucune manoeuvre.*

VOTE : 3 votes CONTRE PV approuvé à la majorité.

Approbation du PV de la séance du CM du 25 mai 2020

Vote : 3 ABSTENTIONS PV approuvé à la majorité.

Info 1 : Compte rendu des décisions du maire

Mme Fécourt demande si l'assurance protection juridique (contrat SMACL : 963,90 €TTC) et le contrat de prestations de service juridique, conseil et représentation en justice conclu avec Me Fiorentino : 7 200 € TTC) ne font pas double emploi ?

M. le maire et M. Saulnier (DGS : Directeur Général des Services) répondent ensemble : *"pas du tout !"*

Mme Fécourt a remarqué que Me Fiorentino avait défendu la commune au nom de la SMACL pour un permis de construire refusé à un habitant.

La réponse de M. Saulnier est la suivante : Me Fiorentino avait pu intervenir au nom de l'assurance protection juridique car ses honoraires rentraient dans l'enveloppe budgétaire de la SMACL.

1. ADMINISTRATION GENERALE

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

1.1 Délégations du Conseil Municipal au Maire

Vote : 3 Votes CONTRE donc, approuvé à la majorité.

1.2 Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux

Arrivée de Damien Ravat

Mme Boinnard Berna demande, à titre informatif, si au lieu d'annoncer des pourcentages, il est possible d'annoncer les montants.

Maire : environ 1400 € net

Adjointes : de l'ordre 680 €

Conseillers municipaux délégués : 203 €

Vote : 4 ABSTENTIONS, adopté à la majorité

1.3 Règlement intérieur du Conseil Municipal

Intervention de Danièle Fécourt :

a) "Vous ne pouvez pas vous référer à l'article L2121-27-1 et dire que le magazine "Le Rourétan" devra comprendre à chaque numéro une rubrique "Tribune Libre" espace d'expression de la majorité comme de l'opposition puisque cet article précise que cet espace "est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale". Vous ne respectez pas la loi. Si ce texte est voté en l'état, vous créez une inégalité puisque seul l'article de l'opposition est limité en nombre de mots (350). Nous demandons de remplacer "espace d'expression politique de la majorité comme de l'opposition" par "espace d'expression politique de l'opposition".

M. le maire explique qu'à Valbonne, tous les groupes écrivent, que la majorité municipale écrira et qu'il y a lieu de supprimer l'article de référence. Il nous propose de faire un recours au tribunal administratif. **Par mail du 22 juillet, en faisant référence à la jurisprudence, les termes "espace d'expression politique de la majorité comme de l'opposition" seront maintenus et "afin de rester ouvert à une forme d'équité, le groupe de la majorité s'impose également un maximum de 350 mots".**

Dans la délibération enregistrée à la Préfecture, il n'est pas écrit que la majorité s'impose un maximum de 350 mots !

b) Dans l'article 29 sur les commissions municipales, vous écrivez : Le conseil municipal peut créer des commissions dont la composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle et permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Nous demandons à ajouter : "un siège au minimum revenant à chaque composante du conseil".

M. le maire accepte. **Mais, par ce même mail du 22 juillet, notre demande sera refusée "puisque la composition des commissions à la représentation proportionnelle qui en découle relève d'un vote".**

c) Nous demandons à ajouter un article : Mise à disposition de locaux article L 2121-27 : Les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale qui en font la demande peuvent disposer sans frais du prêt d'un local commun.

Après discussion, M. le maire accepte de mettre à disposition une salle située à l'étage de la maison du terroir. **Dans le mail du 22 juillet, "nous prenons effectivement votre demande en compte, dans les conditions mentionnées par M. le maire, à savoir : mise à disposition sur demande en fonction de la disponibilité des salles communales, hors salle du conseil municipal."**

Dans la délibération enregistrée à la Préfecture, il est ajouté mise à disposition sur demande écrite, à minima 8 jours francs avant la date souhaitée, en fonction de la disponibilité des salles communales (pas la salle du conseil)

VOTE : 4 votes contre, règlement approuvé à la majorité

COMMISSIONS REGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES

1.4 Conditions de dépôt des listes pour la Commission d'Appel d'Offres

1.4 bis Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Elus titulaires : M. Casciani

M. Chesta

M. Barlet

M. Nossardi

M. Debeire

Suppléants : M. Laty

Mme Genet

Mme Panneau

Mme Guillemin

Mme Boinnard Berna liste J'Aime Le Rouret

1.5 Conditions de dépôt des listes pour la Commission de Délégation de Service Public

1.5 bis Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Elus :

Mme Pomero

M. Casciani

M. Chesta

M. Delorme

M. Ravat et suppléant : M. Debeire liste J'Aime Le Rouret

1.6 Commission communale des impôts locaux directs (CCID)

Cette commission est composée de 16 titulaires et 16 suppléants, ces personnes ont été contactées par courrier. Cette liste est déposée aux services de l'Etat qui retiendront 8 titulaires et 8 suppléants.

Vote : Unanimité

1.7 Conseil d'Administration du CCAS : fixation du nombre de membres.

(infos mairie) M. le maire fixe le nombre de cette commission à 6 membres, outre le Président (le maire).

1.7bis : Election des membres issus du CM du Rouret pour le CA du CCAS

Mme Boinnard Berna demande s'ils ont sollicité des associations comme cela a été fait à Roquefort. M. le maire répond par l'affirmative, il va y avoir des représentants des associations. Mme Fécourt explique que lors de la dernière mandature, dans la partie des élus, il n'y avait aucun représentant de l'opposition. Il y a eu un changement ? M. le maire dit qu'il y a eu en 2015 des modifications, qu'on est dans un autre système et qu'on s'applique à le respecter.

Elues :

Mme Pomero

Mme Skyronka

Mme Guillemin

Mme Bourjade

COMMISSIONS MUNICIPALES THEMATIQUES

1.8 Finances

7 titulaires + le maire

Elus : M. Casciani
M. Hattiger
M. Nossardi
M. Dubbiosi
M. Chesta
M. Barlet
[M. Ravat liste J'Aime Le Rouret](#)

1.9 Urbanisme / Aménagement / Programme Local de l'Habitat (PLH)

7 titulaires + le maire

Elus : Mme Genet
M. Laty
M. Lesne
M. Dubbiosi
M. Drouard
Mme Garcia
[M. Debeire liste J'Aime Le Rouret](#)

1.10 Travaux / Voirie / Réseaux / Sécurité civile / Sécurité urbaine / Risques majeurs

6 titulaires + le maire

Elus : M. Chesta
Mme Genet
M. Laty
M. Dubbiosi
M. Barlet
[M. Debeire liste J'Aime Le Rouret](#)

1.11 Affaires scolaires et périscolaires / affaires sociales / hygiène et santé

7 titulaires + le maire

Elus : Mme Wenzinger
Mme Pomero
M. Delorme
Mme Mellerin
Mme Guillaud
Mme Guillemin
[Mme Fécourt liste J'Aime Le Rouret](#)

1.12 Culture, communication et sport

7 titulaires + le maire

Elus : Mme Panneau
Mme Pomero
M. Fischer
Mme Gonzales
M. Nossardi
Mme Skyronka
[Mme Boinnard Berna liste J'Aime Le Rouret](#)

1.13 Petite enfance, enfance, jeunesse, activités associatives

7 titulaires + le maire

Elus : M. Delorme
Mme Mellerin
Mme Garcia
Mme Guillemin
Mme Bourjade
Mme Gonzales
[M. Ravat liste J'Aime Le Rouret](#)

COMITES CONSULTATIFS

1.14 Suivi des projets environnementaux, sociologiques et écologiques

7 conseillers municipaux + 6 de la société civile, ils seront peut-être plus

Elus :	M. Drouard, Président	Société civile :
	M. Dubbiosi	- M. Frère
	Mme Pomero	- M. Rouffiac
	Mme Guillaud	- Mme Menigault Potin
	Mme Genet	- M. Cox
	Mme Gonzales	- Mme Ligonie
	M. Fischer	- M. Perrachia

M. Ravat fait part de notre déception quant à la composition de cette commission. Les membres de la société civile n'étant que 6, cela ne constitue pas une ouverture énorme et de plus ils sont pour partie d'anciens élus ou des candidats de fin de liste mais cela ne remet pas en cause leur investissement personnel pour cette cause environnementale. Comment rejoindre cette liste ?

M. le maire explique que si l'on sent des fibres amicales, tout ceci est ouvert, on peut s'enrichir de personnes qui souhaitent se mettre au service et non pas pour se créer une notoriété.

Vote : 4 abstentions, approuvé à la majorité

1.15 Programmation et animation du théâtre du Rouret

Elus :	Mme Panneau, Présidente	Société civile :
	M. Dubbiosi	- M. Dioniso
	M. Nossardi	- M. Cox
	M. Casciani	- Mme Menigault Potin

Désignation des représentants de la commune auprès des syndicats intercommunaux et autres organismes extérieurs

1.16 Sivom du canton du Bar sur Loup

Elus : M. Casciani et M. Chesta

Vote : unanimité

1.17 Syndicat intercommunal de sécurité des biens et des personnes du canton du Bar sur Loup

Elus : M. Chesta (titulaire) et M. Casciani (suppléant)

Vote : unanimité

1.18 SDEG Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz

Elue : Mme Genet

Vote : unanimité

1.19 SICTIAM

Elus : M. Fischer (titulaire) et M. Casciani (suppléant)

Vote : unanimité

1.20 Représentant au sein de la Société Publique Locale (SPL) Sophia

Elu : M. le maire

Vote : unanimité

1.21 Désignation d'un correspondant "défense"

Elu : M. Chesta

Vote : unanimité

COMMISSIONS CASA

1.22 Commission communautaire de proposition de candidats

Commission pour le programme de l'habitat. M. le maire dit que pour le Préfet, on ne va pas assez vite en matière de logement social. Grâce au privé, on avance. Sur chaque opération privée, 25 % de logements sociaux doivent être réalisés.

M. le Maire précise que nous avons 420 logements à caractère social à réaliser.

Elus : Mme Pomeroy (suppléant : M. Delorme) et Mme Wenzinger (suppléant : Mme Garcia)

l'immeuble "Belles rives" sera livré fin août 2020.

2. Finances

2.1 Budget principal commune : approbation du compte de gestion 2019

M. le maire dit qu'il manque 2 policiers et 3 ou 4 personnes aux services administratifs et techniques.

Le compte de gestion, c'est le compte du receveur, donc du Trésor Public

Vote : 4 abstentions, adopté à la majorité

2.2 Budget principal commune : approbation du compte administratif 2019

Présentation faite par M. Casciani. Sortie de M. le maire

Le compte administratif c'est le compte de l'année N-1, il doit être à l'équilibre avec le compte de gestion.

Investissements : dépenses : 1 771 019,80 €
recettes : 1 515 296,38 € soit un résultat de 758 923,15€

fonctionnement : dépenses : 3 328 918,32 €
recettes : 4 087 841,47 € soit un résultat de 255 723,42 €

En reste à réaliser (RAR), ce sont les capitaux engagés, on attend les factures, les virements de crédit

En investissements : 458 000 € de dépenses à régler et en recettes : 114 000 € (essentiellement des subventions)

Vote : 4 abstentions, adopté à la majorité

2.10 Budget annexe eau et assainissement : approbation du compte de gestion 2019

La CASA récupère cette compétence.

53 373,27 € vont basculer sur le compte général de la commune.

Vote : 4 abstentions, adopté à la majorité

2.11 Budget annexe eau et assainissement : approbation du compte administratif 2019

Investissements : dépenses : 55 060,76 €
recettes : 96 546,80 €

fonctionnement : dépenses : 185 555,89 €
recettes : 197 443,12 €

Reste à réaliser : investissement : 41 000 € fonctionnement : 11 887,23 €

Vote : 4 abstentions, adopté à la majorité

2.3 Budget principal commune : affectation des résultats 2019

recettes d'investissements : 2 044 840,84 €
fonctionnement : 11 887,23 €

Vote : 4 abstentions, adopté à la majorité

19 h 20 : arrivée de Mme Mellerin

2.4 Vote des taux d'imposition locaux pour l'année 2020

Le taux des bases est fixé par l'Etat, il est cette année de 0,90 % (2,20 % en 2019)

Taxe d'habitation : 14,77 % taux figé

foncier bâti : 14,65 %

foncier non bâti : 71,80 %

Majoration de 20 % sur les résidences secondaires : 2,95 % (devrait rapporter 54 000 €) le taux est figé

Cette année, précise M. Casciani, nous devrions recevoir 939 381 € d'impôts perçus auprès des contribuables.

Vote : unanimité pour le maintien en 2020 des taxes

2.5 Vote des subventions aux associations pour l'année 2020

M. Delorme a fait le tour des 28 associations. 14 sur les 28 sont subventionnées :

Ecole Buissonnière : 80 000 €

Crèche : 20 000 €

Comité des Fêtes : 10 000 €

Judo : 1 500 €

Handball : 2 000 €

Bibliothèque : 1 250 €

Tempo : 1 550 €

Fête de l'art et culture : 5 300 €

Aide aux jeunes sportifs : 850 €

Basket : 600 €

Association sportive du collège : 400 €

UNC : 500 €

Louvèterie : 600 €

Chasseurs : 200 €

soit un total de 124 750 €

Mme Boinnard Berna demande si le montant est celui demandé par les associations. M. Delorme explique que chaque association dépose un dossier en mairie qui est étudié. Par la suite on fera peut-être avec la commission.

M. Ravat explique que si l'on enlève l'école buissonnière et la crèche qui remplissent des délégations de service public, on constate que les subventions accordées représentent la somme de 6 € par habitant et que cela ne représente pas des sommes extravagantes.

A ces subventions, il faut aussi ajouter les avantages en nature. Ce sont des discussions intéressantes à avoir, il faut être pertinent sur l'étude des dossiers. M. Delorme reprend : on confrontera nos idées.

M. le maire précise que pour l'école buissonnière et la crèche, on leur maintient la tête hors de l'eau. Il ajoute que les locaux ne sont pas comptabilisés. Cela constitue un avantage en nature qu'il conviendra de traduire en chiffres. Ce sera la mission de M. Hattiger.

Vote : unanimité Mme Bourjade ne prend pas part au vote (présidente d'association). M. le maire précise qu'elle devrait sortir.

2.6 Convention d'objectifs entre la commune du Rouret et l'association "Crèche Vitamine"

Règles et objectifs de la crèche écrits pour accorder une subvention

Vote : Unanimité

2.7 Convention d'objectifs entre la commune du Rouret et l'association Ecole Buissonnière

Même chose que pour la crèche. Projet pédagogique apparaît.

Vote : unanimité Mme Bourjade ne prend pas part au vote (présidente de l'association)

2.8 Tarifs municipaux : annulation des loyers liés aux baux commerciaux et location des salles associatives suite au covid-19

Mesures d'urgence prises. Mois de gratuité.

Perte de recettes des loyers 45 000 € Total Covid : 145 000 €

Vote : unanimité

19 h 45 : arrivée de Mme Guillaud

2.9 Budget principal commune : approbation du budget primitif 2020

Investissements : opérations patrimoniales : 9 625 €
subventions 1 514 228 €

Dépenses : opérations patrimoniales : 9 625 €
investissements lourds à faire : 3 640 860 €

Budget : 4 482 307,06 €

Produits des services des domaines : 55 270 €
impôts 2 938 700 €

Il faut s'attendre à une baisse des droits de mutation. Les communes de plus de 50 000 habitants touchent réellement les droits de mutation, pour les moins de 5 000 habitants, c'est le Département qui affecte une somme.

Fonctionnement : charges du personnel : 1 650 600 €
total recettes : 3 779 737,23 €

Virement à la section investissement : BP 2019 : 133 050 € en 2020 : 269 510 €
(On anticipe le financement en prévision de la construction de la crèche)

M. le maire précise que le social sera la crèche, sur le CCAS, la demande est faible.

M. Ravat explique "on se sert la ceinture pour pouvoir faire la crèche".

M. le maire indique que le fonctionnement de la crèche va consommer l'excédent. La dotation globale de fonctionnement (DGF) se réduit d'année en année. L'investissement c'est politique, c'est des projets.

En 2019 : projet de 3 969 416,43 €

La subvention de la crèche de 1 044 836,93 € n'a pas été consommée, elle est rebudgétée en 2020. Les travaux n'ont pas commencé. L'Etat, le Département, la communauté d'agglomération et la commune interviennent.

Opération patrimoniale : Belles rives : 9 625 €

Reste A Réaliser (RAR) 114 003,22 €

Participation CASA crèche : 854 228 €

Département : 430 000 €

Dotations cantonales : 60 000 €

Amendes police : 20 000 € (pour panneaux, voirie)

Acquisition parcelle : 26 400 €

renouvellement informatique : 25 267 €

Manque subvention CAF environ 400 000 €

part communale environ 40 % à régler sur nos fonds propres communaux

Dépenses d'investissements 4 482 307,06 € (10 % de plus qu'en 2019)

programme d'investissements, cela fait partie du débat d'orientation budgétaire :

RAR : 458 000 €

- aménagement extérieurs Lices de Provence (la commune est propriétaire) : 180 000 €

- accessibilité PMR Bibliothèque : 6 788 €

- accessibilité PMR salle du conseil : 7 312 €

- porte Marché des Collines : 16 022 €

- enrobé ch Haut Lauron : 35 000 €

- voirie suite intempéries nov 2019 : 27 035 €

Provision crèche / logement séniors : 12 logements résidence séniors : 1 732 740 €
crèche 50 berceaux avec une capacité d'extension à 60 / on était à 22 logements sociaux au départ du projet. C'est donc une grande refondation du projet crèche : on est contraint de déposer un permis modificatif.

On atteindra fin 2020 en tout 80 logements sociaux.

Voirie et infrastructure : 759 220 €

Travaux vallon des Guiols : 105 000 €
(demande étude hydraulique)

vallon Frayère (sur 80 m): 55 000 €

Columbarium : 70 000 €

collecteur eaux pluviales ch Rainards : 50 000 €

enrobé Plan Bergier : 81 000 €

divers enrobés point à temps : 143 720 €

enfouissement lignes (Lices) 28 000 € à la charge de Cogedim et 10 000 € à la charge de la commune

enfouissement lignes Noisetiers : 30 000 €

signalisation : 18 000 €

Acquisition foncière et patrimoine : 461 000 €

- 135 000 € pour Belles rives pour un usage social : bureau CCAS ou pour les personnes âgées
parcelles BE 30 à 32 : 230 000 € (au PLU mis une réserve foncière)

- 2AUa pour le 2^e groupe scolaire, le propriétaire vend la totalité de la propriété. Il ne faut pas que cette propriété nous échappe.

- terrain agricole AT 70 à 74 : 95 000 € 5 000 m² pour installer de jeunes agriculteurs et pour produire des produits agricoles pour la cantine.

Entretien et travaux des bâtiments communaux : 87 500 €

- Restaurant Chez Chouquette : 35 000 €

- Mairie annexe assainissement : 22 000 €

Equipement Théâtre : 136 900 €

- parquet : 85 000 €

- carrelage du hall (malfaçons) : 2 900 €

- étanchéité toiture : 10 000 €

- remise en état cloison salle de musique : 1 200 €

- pompe à chaleur en régie : 10 000 €

Travaux dans les écoles : 82 000 €

- brise vue végétaux : 30 000 €

- remplacement alarme : 14 000 €

- chaudière : 17 000 €

- enveloppe mobilier élémentaire et maternelle : 6 500 €

Equipement des services (mobilier, matériel, véhicule) : 82 000 €

Mobilier et matériel informatique : 25 000 €

Etudes et honoraires : 56 000 €

Poursuite PLU : 25 000 €

Frais d'études et honoraires : 30 000 €

Cette année on fera des études affinées sur certaines parcelles. La commune ne préempte pas.

Divers aménagements paysagers : 50 000 € (faire rentrer de la nature en ville, embellissement)

Programme éclairage : 50 000 € (programme pluriannuel)

Candélabres Belles rives : 18 000 €

Sécurité urbaine : 7 500 €

enveloppe caméras mobiles : 3 500 €

renouvellement matériel PV électrique : 4 000 €

Participation au réseau Enedis : 50 000 €

programme plan PMR (accessibilité) : 35 000 €

dénomination des chemins : 25 000 €

Vote : 4 contre, adopté à la majorité

3.Tarifs

3.1 Taxe de séjour communale : actualisation / maintien des taux

cela représente environ 20 000 € par an

Vote : unanimité

3.2 Restauration scolaire / cantine : actualisation des tarifs repas pour 2020/2021

Chaque année, on augmente de 2,5 à 3 %.

Tarif enfant (du Rouret)	en 2019 : 4,80 €	en 2020 : 4,95 €
--------------------------	------------------	------------------

Tarif enfant (hors commune)	en 2019 : 5,86 €	en 2020 : 5,95 €
-----------------------------	------------------	------------------

M. Debeire interroge pourquoi ne pas appliquer le tarif en fonction du quotient familial (QF)? On pourrait en discuter en commission mais en restant en bio.

Mme Pomeroy répond que si on prend le QF, on ne pourrait pas garantir du bio. Les familles y sont attachées.

Mme Boinnard Berna : y a-t-il des familles en difficultés? Oui, le CCAS est là pour ça, on fait des aides cantine, la société fait des échelonnements et pour les hors communes les familles doivent contacter leur CCAS.

M. le maire : Dans l'avenir on pourra accueillir peut-être d'autres dispositifs car avec l'arrivée de nouvelles familles, on risque d'accueillir davantage de familles en difficulté.

M. Ravat demande : de combien abonde la commune pour le repas ?

Mme Poméro : 1 € par repas est donné à la société. Ce n'est pas le coût réel car il faut ajouter le fonctionnement (eau, électricité Entretien bâtiment déchet...) Le coût d'un repas est de l'ordre de 10 €.

M. Ravat : en quoi faire un tarif échelonné coûterait plus cher à la commune ?

Mme Pomero : on ne connaît pas les revenus des familles, plutôt que de jouer sur le QF, il vaut mieux orienter les gens sur le CCAS.

M. Ravat : On pourrait demander à la société Régal et Saveurs de faire la projection avec le QF de tous les parents. La première année, on a peut-être une surprise et après on affine. Cela permet de mieux connaître sa population. Les gens qui pourraient se le permettre paieraient 1 ou 2 € de plus et cela aiderait ceux en difficulté qui verraient leur tarif diminuer.

Mme Pomero: ce que l'on ne sait pas, c'est est-ce que le prix repas équivaut à un QF haut ou bas ?

M. Ravat : J'espère que l'on pourra revenir sur ce sujet. Il y a une proposition de loi à l'Assemblée Nationale.

Mme Pomero : un tarif adapté aux revenus des familles : personne n'y est opposé. Il faut que tout le monde s'y retrouve.

Mme Wenzinger : le QF est intéressant mais ne donne pas fatalement le niveau de vie des familles, c'est un indicateur, il n'a pas la certitude d'être rationnel et équitable.

M. le maire : si demain on doit passer au QF, ce sera transformé par l'équilibre sociétal qui est en train de se mettre en place. On fera des études en ayant recours à un cabinet d'études On reste pour l'instant dans la situation actuelle.

Vote : 4 contre, adopté à la majorité

3.3 Maintien des tarifs "Etude surveillée" pour 2020/2021

1 ou 2 jours par semaine : 22 € /mois par enfant

3 ou 4 jours par semaine : 30 € /mois par enfant

Vote : unanimité

3.4 Maintien des tarifs garderie

garderie le matin de 7 h 30 à 8 h 20

50 € /an

10 séances : 16 €

20 séances : 30 €

Vote : unanimité

3.5 Fixation des tarifs soirée dîner-spectacle / cabaret de l'Espace Culturel / Théâtre du Rouret

tarifs de 20 à 60 €

Les catégories 6 à 8 sont des spectacles avec repas.

Ce panel ne veut pas dire que l'on ne va programmer que des spectacles de catégorie 8.

80 % sont des spectacles de catégorie 1 (20 €)

Mme Boinnard Berna : Les tarifs enfants sont élevés.

Il existe des cartes d'abonnement pour supporter plus facilement les dépenses pour les familles.

M. Dubbiosi : le taux de remplissage de la salle est très bon.

M. Dubbiosi : on s'est rapproché des comités d'établissements des entreprises de Sophia qui subventionnent leurs employés, donc on a un public assuré.

M. Ravat : intéressant d'avoir cet échange car on craignait d'avoir une culture élitiste.

Vote : unanimité

Fin du conseil à 21 h 45.